

# Enquête usagers SMD3

## Mise en place de la Redevance Incitative

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3 réalise une campagne d'information visant à vous renseigner sur le nouveau mode de gestion de vos déchets ainsi qu'à créer votre compte usager.

Les informations demandées sont indispensables pour pouvoir bénéficier du service de collecte.

### Qui est concerné ?

Tout producteur de déchets : propriétaires, locataires, entreprises, collectivités et associations de la commune.

### Comment se passe l'enquête ?

#### 1) Envoi de documents en boîte aux lettres :

Courrier explicatif, brochure guide de la Redevance Incitative, formulaire d'enquête, enveloppe T.

#### 2) Récolte des données :

vous pouvez soit :

- Remplir le formulaire reçu et le renvoyer par courrier grâce à l'enveloppe T
- Remplir le formulaire en ligne sur le site internet du SMD3
- Transmettre les informations demandées par téléphone au 09 71 00 84 24 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30
- Venir à la permanence qui est proposée près de chez vous

### Pourquoi cette enquête ?

Pour répondre aux attentes de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative. Cette nouvelle fiscalité qui ne portera que sur les sacs noirs, tiendra compte de la taille de chaque foyer et de sa production réelle de déchets.

Le SMD3 doit récolter vos informations personnelles afin de créer votre compte usagers nécessaire pour obtenir votre carte d'accès aux conteneurs ordures ménagères et en déchetterie.

